



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France

***Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes combinés***

Exercice clos le 31 mars 2019
Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France
24 rue de Dantzig - 750015 Paris
Ce rapport contient 27 pages
Référence : LG-194-104

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30090101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France

Siège social : 24 rue de Dantzig - 750015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 mars 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe aux états financiers combinés de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France :

- la note 7 « Provisions pour risques et charges » des « Notes relatives au bilan combiné » rappelle que les provisions pour indemnités de départ en retraite ont été comptabilisées partiellement conformément à l'option prévue à l'article 9, 3ème alinéa du Code de Commerce.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une évaluation selon la méthode décrite dans la note « Principes comptables » de l'annexe aux états financiers combinés dans la partie « 5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement ». Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous avons examiné les modalités d'application de ces principes comptables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport financier de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 décembre 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Genin
Associé



Comptes combinés au 31 mars 2019





SOMMAIRE

	Pages
BILAN COMBINÉ	
BILAN (ACTIF)	1
BILAN (PASSIF)	2
 COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	 3
 ANNEXE	 4 - 17



BILAN COMBINÉ



BILAN - ACTIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

ACTIF COMBINÉ	Notes	31-mars-19			31-mars-18
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	1				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels, droits et valeurs similaires		67 470	44 525	22 945	27 480
Autres immobilisations incorporelles		101	101	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		14 043	-	14 043	8 076
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		24		24	24
		81 637	44 626	37 011	35 579
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains - Agencements et aménagements de terrains		20 491	784	19 708	19 596
Constructions		87 239	47 154	40 086	40 047
Autres immobilisations corporelles					
Matériels et outillages spécialisés		2 927	2 891	35	43
Installations générales, agencements, aménagements divers		13 561	11 457	2 105	2 088
Matériel de transport		747	502	245	271
Matériel et mobilier de bureau		9 369	8 202	1 168	1 054
Matériel informatique		8 331	6 887	1 444	1 680
Immobilisations corporelles en cours		1 483	-	1 483	175
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		347		347	184
		144 495	77 875	66 620	65 138
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées à des participations		3 155	153	3 002	2 714
Autres titres immobilisés		60		60	63
Prêts		1 449		1 449	1 429
Autres		218	0	218	356
		4 882	153	4 729	4 562
Total I		231 015	122 655	108 360	105 279
ACTIF CIRCULANT					
COMPTE DE TIERS	2				
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes versés sur commandes		99	-	99	183
Adhérents et comptes rattachés	2				
Adhérents et comptes rattachés		1 698 347	76 299	1 622 048	1 630 296
Autres créances	2				
Autres créances		1 503 554	11 332	1 492 222	2 108 979
COMPTES FINANCIERS	3				
Valeurs mobilières de placement		4 802 687	18 599	4 784 088	4 700 595
Disponibilités		1 231 020		1 231 020	948 088
Total II		9 235 707	106 230	9 129 477	9 388 140
COMPTES DE REGULARISATION	4				
Charges constatées d'avance		2 655		2 655	2 607
Charges réglées sur congés : exercice n + 1		100 572		100 572	88 506
Total III		103 227	-	103 227	91 114
Fonds gérés	5				
Fonds gérés		23 907		23 907	24 102
TOTAL GENERAL (I+II+III)		9 593 855	228 885	9 364 971	9 608 635

BILAN - PASSIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

PASSIF COMBINÉ	Notes	31-mars-19	31-mars-18
FONDS PROPRES	6		
Réserve légale		1 052	1 052
Réserve statutaire		605 499	555 136
Autres réserves		232 457	177 704
Report à nouveau	-	35 323	17 885
Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)		112 187	86 644
Total I		915 874	802 652
PROVISIONS	7		
Provisions pour risques		5 296	5 617
Provisions pour charges			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite		7 924	7 619
Provisions pour congés et charges restant dus		351 292	352 488
Provisions cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs		16 246	17 310
Total II		380 757	383 035
DETTES	8		
Emprunts et dettes financières diverses		115 285	26 943
Fournisseurs et comptes rattachés		9 150	7 522
Adhérents créditeurs et comptes rattachés			
Adhérents créditeurs		27 970	18 471
Dettes fiscales et sociales		165 984	831 655
Opérations avec les organismes professionnels		42 115	41 714
Autres dettes		684 784	598 973
Total III		1 045 288	1 525 279
COMPTES DE REGULARISATION	4		
Produits constatés d'avance		1 300	3 313
Cotisations appelées sur congés : exercice n+1		6 700 758	6 538 401
Cotisations émises sans engagement de congés		297 088	331 853
Total IV		6 999 145	6 873 567
Comptes gérés	5	23 907	24 102
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		9 364 971	9 608 635



COMPTES DE RÉSULTAT COMBINÉS



COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ

Montants exprimés en k€

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	Notes	2018/2019	2017/2018
Produits techniques		6 690 499	6 513 457
Reprises sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		30 738	34 991
Reprises de provisions pour congés et cotisations de retraite restant à payer		337 003	284 713
Reprises de provisions pour risques et charges techniques		6 284	2 642
Transferts de charges techniques		457	260
Produits techniques (I)		7 064 980	6 836 063
Charges techniques		6 465 864	6 283 598
Dotations sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		31 737	40 580
Dotations aux provisions pour congés et cotisations de retraite restant à rembourser		333 711	346 695
Dotations aux provisions pour risques et charges techniques		5 543	3 722
Charges techniques (II)		6 836 855	6 674 596
RESULTAT TECHNIQUE (I-II)	9	228 125	161 467
Autres produits de gestion courante		21 831	22 039
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		13 165	13 007
Transferts de charges d'exploitation		2 955	3 332
Produits d'exploitation (III)		37 950	38 379
Services extérieurs		29 315	32 008
Autres services extérieurs		20 275	20 134
Impôts et taxes		6 704	6 767
Charges de personnel		65 982	64 347
Autres charges de gestion courante		5 014	2 242
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		21 898	24 282
Impôts sur revenus d'exploitation ou financiers		2 941	2 858
Charges d'exploitation (IV)		152 130	152 638
RESULTAT D'EXPLOITATION (III-IV)	10	- 114 180	- 114 259
Produits financiers		29 227	44 169
Reprises de dépréciations des comptes financiers		5 527	4 674
Transferts de charges financières		138	156
Produits financiers (V)		34 892	48 999
Charges financières		28 032	5 894
Dotations sur dépréciations des comptes financiers		13 795	5 891
Charges financières (VI)		41 827	11 784
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	11	- 6 936	37 214
Produits exceptionnels		5 721	4 902
Reprise de provisions et dépréciations exceptionnelles		-	384
Transferts de charges exceptionnelles		-	-
Produits exceptionnels (VII)		5 721	5 286
Charges exceptionnelles		308	2 626
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles		234	438
Charges exceptionnelles (VIII)		543	3 064
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	12	5 178	2 222
EXCEDENT (OU INSUFFISANCE) =		112 187	86 644



ANNEXE COMBINÉE



RÉSEAU CONGÉS INTEMPÉRIES-BTP

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers combinés du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k€).

Ils se composent d'un bilan, dont le total s'élève au 31 mars 2019 à 9 364 971 k€ et d'un compte de résultat, présenté sous forme de liste, qui dégage un résultat combiné excédentaire de 112 187 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Diminution des cotisations patronales

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le taux de cotisation patronale d'assurance maladie-maternité-invalidité-décès au titre des rémunérations annuelles ne dépassant pas 2,5 fois le Smic, bénéficie d'une diminution de 6 points.

Présentation du solde URSSAF

Le solde avec le tiers URSSAF est constitué entre différents comptes comptables pour une meilleure traçabilité des flux. A l'édition des états financiers, 6 entités du réseau maintenaient cette décomposition. Au 31 mars 2019, pour ces 6 entités nous avons opéré une fusion de ces comptes pour n'avoir qu'une position URSSAF par campagne congés. L'impact de présentation à la clôture est de 746 m€ sur le total bilan.

PERIMETRE DE COMBINAISON

Chaque entité du réseau Congés Intempéries BTP a approuvé son adhésion au périmètre de combinaison, au moyen d'une convention de combinaison qui a pris la forme d'une résolution adoptée par les conseils d'administration de l'UCF à compter du 2 juillet 2010.

Aucune modification du périmètre de combinaison n'est intervenue depuis l'exercice clos au 31 mars 2018.

Le nombre d'entités combinées s'élève donc à la fin de l'exercice à 16 comme l'an passé.

Au 31 mars 2019, 4 caisses du réseau ont des participations dans 5 SCI.

A l'exception d'une SCI dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % (c'est à dire absence d'influence notable), il existe 3 SCI dont le pourcentage est compris entre 25 % et 45 %, et une SCI dont le pourcentage de détention est supérieur à 95 %.

L'impact du retraitement en combinaison des 3 SCI au moyen de la méthode de la mise en équivalence et de celui par intégration globale de la SCI détenue à plus de 95 % étant respectivement jugés non significatifs (moins de 1 % de l'actif combiné), il a été décidé de n'intégrer aucune SCI au sein du périmètre de combinaison.

Code Entité	Entité	Lieu	Méthode de combinaison
-	UCF ¹	Paris	
01	TRAVAUX PUBLICS	Paris	IG ³
02	ILE-DE-FRANCE	Paris	IG
04	NORD-OUEST	Rouen	IG
07	GRAND EST	Nancy	IG
12	RHONE-ALPES AUVERGNE	Saint-Priest	IG
15	REGION MEDITERRANEE	Marseille	IG
18	MOULINS	Yzeure	IG
20	SUD-OUEST	Toulouse	IG
23	CENTRE-OUEST	Tours	IG
24	GRAND-OUEST	Rennes	IG
27	SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES	Paris	IG
34	LA RÉUNION ²	Saint-Denis	IG
35	{ MARTINIQUE GUADELOUPE GUYANE }	{ Fort-de-France Abymes Cayenne }	IG
40	GIE CEDIB	Lyon	IG
41	GIE CARCI-BTP	Yzeure	IG

¹Entité combinante

² Clôture des comptes au 31 octobre 2018

³ IG : Intégration Globale

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes combinés 2019 du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) sont établis dans le respect des règles et principes comptables français et conformément au Règlement CRC n° 2002-12 entérinant l'avis CNC n° 2002-13 du 13 octobre 2002 relatif à l'élaboration des comptes combinés.

Les comptes combinés 2019 ont été arrêtés en appliquant les mêmes règles qu'en 2018.

Les méthodes de base retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode du coût historique ;

Et conformément :

- aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité du réseau et validées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) le 2 novembre 2006,
- et aux dispositions légales et réglementaires françaises (Règlements ANC n°2018-06 et CRC n°99-03).

Le réseau Congés Intempéries BTP (CIBTP) a établi volontairement des comptes combinés au 31 mars 2019 qui couvrent une période de 12 mois.

1. Notion d'exercice comptable

La notion d'exercice « comptable » est différente de la notion d'exercice « congés ».

En effet, l'exercice comptable enregistre toutes les opérations financières intervenues durant une période de 12 mois (y compris le report à nouveau de l'exercice précédent) en les ventilant selon les exercices « congés » concernés, à savoir :

- Exercices « clos » (c'est à dire antérieurs à l'exercice « bilan ») ;
- Exercice « bilan » (c'est à dire exercice en liquidation) ;
- Exercice « en cours » (c'est à dire postérieur à l'exercice « bilan »).

Le résultat de l'exercice comptable peut alors se décomposer en 2 parties :

- Résultat des exercices « clos » (c'est à dire reliquat du ou des exercices « bilan » antérieurs) ;
- Résultat de l'exercice « bilan » qui est le résultat de l'exercice congés à la date de l'arrêté comptable.

Il y a donc un décalage entre le millésime de la date de l'arrêté comptable et la date de l'exercice « congés ».

Ainsi, l'arrêté des comptes au 31 mars 2019 correspond à la clôture des comptes de l'exercice congés 2018.

2. Notion d'exercice congés

L'exercice « congés » comprend 2 parties :

- La première partie a trait à l'appel des cotisations ;
- La seconde partie a trait à la consommation par les salariés de leurs droits à congés.

3. Immobilisations

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation incorporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Logiciels	3 ans	33,33 %
S.I. Unique – Version centralisée Axinod	10 ans	10 %

3.1.1 Création du logiciel SIU

Les coûts de création du logiciel et des projets qui y sont liés sont inscrits en « immobilisations en cours », en conformité avec les principes comptables édictés notamment par l'avis du CNC

des 9 janvier et 29 avril 1987 relatif au traitement comptable des dépenses de logiciels créés à usage interne.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, selon les dispositions du Règlement CRC n°2004-06, soit le prix d'achat augmenté des frais accessoires ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation corporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Installations, agencements	5 à 10 ans	20 % à 10 %
Constructions	50 ans	2 %
Agencements intérieurs	7 ans	14,28 %
Matériel et mobilier de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33,33 %

3.3 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque celui-ci est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4. Adhérents

Les créances sur les entreprises adhérentes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur probable de recouvrement de celles-ci est inférieure à la valeur comptable.

5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

5.1 Disponibilités

Les comptes bancaires figurent au bilan selon leur solde débiteur ou créditeur, en « disponibilités » ou en « dettes financières ».

En cas de fusion de comptes situés dans une même banque, la compensation est opérée.

5.2 Valeurs mobilières de placement

Les titres détenus en portefeuille sont inscrits à leur coût d'acquisition, constitué par le prix d'achat et les coûts d'achat directement attribuables. Ils sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur liquidative des placements devient inférieure à la valeur comptable.

6. Provisions

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain.

Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par le réseau, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice précédent et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du réseau, tels que les cessions d'immobilisations...

DÉTAIL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ AU 31 MARS 2019

Données en k€

Rubriques et postes	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS					Valeur nette en fin d'exercice
	Valeurs brutes en début d'exercice	Retraitement d'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Cumulés en début d'exercice	Retraitement d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumulés en fin d'exercice	
Logiciels, droits et valeurs similaires	66 009	- 21	2 398	916	67 470	38 530	- 17	6 929	916	44 525	22 945
Autres immobilisations incorporelles	101	-	-	-	101	101	-	-	-	101	-
Immobilisations incorporelles en cours	8 076	-	8 329	2 362	14 043	-	-	-	-	-	14 043
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	24	-	40	40	24	-	-	-	-	-	24
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 210	- 21	10 767	3 318	81 637	38 630	- 17	6 929	916	44 626	37 011
Terrains - Agencements et aménagements de terrains	20 366	118	10	3	20 491	770	- 21	38	3	784	19 708
Constructions	87 118	- 85	2 338	2 132	87 239	47 072	- 81	2 998	2 835	47 154	40 086
Matériels et outillages spécialisés	3 076	-	7	157	2 927	3 032	-	16	157	2 891	35
Installations générales, agencements, aménagements divers	14 379	- 13	547	1 351	13 561	12 291	-	456	1 290	11 457	2 105
Matériel de transport	834	-	85	172	747	563	-	111	172	502	245
Matériel et mobilier de bureau	9 785	-	461	877	9 369	8 731	23	320	872	8 202	1 168
Matériel informatique	9 569	- 74	761	1 925	8 331	7 889	- 16	845	1 831	6 887	1 444
Immobilisations corporelles en cours	175	23	1 483	198	1 483	-	-	-	-	-	1 483
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	184	-	230	68	347	-	-	-	-	-	347
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	145 485	- 31	5 924	6 883	144 495	80 348	- 95	4 783	7 160	77 912	66 620
Participations et créances rattachées à des participations	2 862	-	493	200	3 155	148	-	5	-	153	3 002
Autres titres immobilisés	63	-	-	3	60	-	-	-	-	-	60
Prêts	1 429	5	107	92	1 449	-	-	-	-	-	1 449
Autres	356	- 182	57	14	218	0	-	-	-	0	218
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 710	- 177	658	309	4 882	148	-	5	-	153	4 729
TOTAUX	224 405	- 229	17 348	10 510	231 015	119 126	- 112	11 717	8 076	122 692	108 360

Note 1. Actif immobilisé (Voir tableau « *Détail de l'actif immobilisé* » ci-avant)

L'actif immobilisé est globalement stable par rapport à l'an passé, il n'enregistre pas de variations significatives.

Note 2. Détail des créances

Montants exprimés en k€

Libellés	31/03/2019	31/03/2018	
Immobilisations financières	4 882	4 710	
- Dépréciation des participations et/ou immob. financières	- 153	- 148	
	4 729	4 562	
Adhérents et comptes rattachés	1 698 341	1 709 611	1
- Dépréciation des adhérents	- 76 299	- 79 317	
	1 622 042	1 630 295	
Créances personnel	20	47	
Organismes sociaux	1 471 812	2 078 286	2
Etat, impôts et taxes	576	536	
Autres débiteurs	31 244	39 294	
- Dépréciation des autres débiteurs	- 11 332	- 9 002	
	1 492 321	2 109 162	
Charges constatées d'avance	2 655	2 607	
Charges réglées sur congés : exercice N+1	100 572	88 506	
	4 694 728	5 914 002	

1 Globalement, le montant des créances reste stable par rapport à l'an dernier malgré la hausse de la masse salariale, en raison de la baisse des taux d'appel des caisses.

2 La diminution de la créance sur organisme sociaux vient de la présentation des comptes URSSAF (cf. faits caractéristiques de l'exercice p.5).

Note 3. Valeurs mobilières de placement

Détail du portefeuille

Données en k€

	31/03/2019	31/03/2018
LIBELLES		
Obligations	44 279	42 689
Bons du Trésor et Bons de caisse à court terme	-	3 750
SICAV	735 701	707 128
FCP	2 535 711	2 697 540
TCN	-	-
Comptes à terme	314 466	168 073
Autres placements	1 156 711	1 077 255
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	15 818	14 718
Valeur brute =	4 802 687	4 711 153
Provision pour dépréciation	18 599	10 559
TOTAL (NET)	4 784 088	4 700 595

Le portefeuille évolue légèrement à la hausse et reste impacté par la faiblesse des taux du marché financier.

Au 31 mars 2019, la valeur de marché du portefeuille hors intérêts courus s'élève à 4,8 mds€.

Note 4. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance concernent essentiellement le montant des charges et produits techniques comptabilisés sur l'exercice comptable, mais concernant l'exercice congé 2019 (cf. Principes comptables 1. ci-avant sur la différence entre les exercices « comptable » et « congés »).

Charges constatées d'avance

Données en k€

	31/03/2019	31/03/2018
LIBELLES		
Charges constatées d'avance	2 655	2 607
Charges réglées sur congés : exercice n + 1	100 572	88 506
TOTAL	103 227	91 114

Produits constatés d'avance

Données en k€

LIBELLES	31/03/2019	31/03/2018
Produits constatés d'avance	1 300	3 313
Cotisations appelées sur congés : exercice n + 1	6 700 758	6 538 401
Cotisations émises sans engagement de congés	297 088	331 853
TOTAL	6 999 145	6 873 567

Les comptes de régularisation progressent principalement en raison de la hausse des bases de cotisations.

Note 5. Fonds gérés

Ce compte représente les fonds gérés par l'UCF pour le compte de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics).

Les textes constitutifs de l'OPPBTP prévoient en effet que l'UCF (ex-Caisse Nationale de Surcompensation) assure la collecte des cotisations et le paiement des dépenses de l'OPPBTP.

A ce titre, des comptes financiers sont ouverts en banque au nom de l'UCF du réseau Congés Intempéries BTP.

Ces fonds figurent pour un montant identique à l'actif du bilan combiné sous la rubrique « Fonds gérés » et au passif sous la rubrique « Comptes gérés ».

Note 6. Fonds propres

Données en k€	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Total des fonds propres
	légal	statutaire	autres			
Situation au 31/3/16 =	1 155	461 054	187 600	28 146	1 304	679 259
Affectation du résultat 15/16	- 101	93 569	- 29 740	- 59 782	- 3 945	0
Rétrocessions		- 41 581	- 4 817	-	-	- 46 398
Résultat au 31/3/17					86 398	86 398
Autres					2 641	2 641
Situation au 31/3/17 =	1 054	513 042	153 042	- 31 637	86 398	721 899
Affectation du résultat 16/17	- 1	42 094	24 662	16 139	- 82 894	0
Rétrocessions		-	-	-	-	-
Résultat au 31/3/18					86 644	86 644
Retraitement Caisse Antilles				- 2 388	- 3 185	- 5 573
Autres					- 319	- 319
Situation au 31/3/18 =	1 052	555 136	177 704	- 17 885	86 644	802 652
Affectation du résultat 17/18	-	50 363	54 753	- 17 438	- 87 679	-
Rétrocessions		-	-	-	-	-
Résultat au 31/3/19					112 187	112 187
Autres					1 034	1 034
Situation au 31/3/19 =	1 052	605 499	232 457	- 35 323	112 187	915 873

Sur l'exercice clos le 31 mars 2019, le principal impact sur les fonds propres concerne le résultat de l'exercice et l'affectation du résultat N-1.

Note 7. Provisions pour risques et charges

Données en k€

NATURE	En début d'exercice	Retraitement d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	En fin d'exercice	
Provisions pour risques (technique & exploitation)	5 617	-	4 914	5 235	5 296	1
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	7 619	-	2 290	1 985	7 924	2
Provisions pour congés restant dus	352 488	307	318 452	319 955	351 292	3
Provisions pour cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs	17 310	-	15 801	16 866	16 246	
TOTAUX	383 035	307	341 457	344 041	380 757	

1 Au 31 mars 2019, les provisions pour risques concernent essentiellement l'UCF, pour la provision sur les cotisations PROBTB d'un montant de 2,2 m€ à payer au titre du 1^{er} trimestre 2019 conformément aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité de l'UCF et validées par le CNC le 2 novembre 2006.

2 Au 31 mars 2019, le montant de la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée s'élève à 7,9 m€. Des contrats permettent par ailleurs de couvrir le solde du risque pour 6 entités.

3 Ce poste reste stable.

Note 8. Détail des dettes

Montants exprimés en k€

Libellés	31/03/2019	31/03/2018	
Emprunts et dettes financières diverses	115 285	26 943	1
Fournisseurs et comptes rattachés	9 150	7 522	
Adhérents créditeurs	27 970	18 471	
Organismes professionnels	42 115	41 714	
Dettes fiscales et sociales	165 984	831 655	2
Autres dettes	684 784	598 973	3
	1 045 288	1 525 279	

1 Ce poste comprend 103 m€ de découvert bancaire dont 95 m€ lié à la gestion d'un compte titres à l'actif créé dans le cadre d'une convention de trésorerie signée par l'UCF et la BTP Banque.

2 Ce poste évolue en raison de la présentation des comptes URSSAF.

3 Ce poste intègre le montant de la collecte de la taxe d'apprentissage à reverser à Constructys pour 95 m€.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ
Note 9. Résultat technique combiné

Données en k€	Ex. 2018/2019	Ex. 2017/2018
LIBELLES		
Cotisations	6 690 955	6 513 717
Reprises sur provisions à caractère technique	367 741	319 704
Reprises sur provisions pour risques et charges	6 284	2 642
Produits techniques =	7 064 980	6 836 063
Indemnités	6 453 579	6 278 041
Pertes sur créances irrécouvrables	12 284	5 557
Dotations aux provisions à caractère technique	365 448	387 276
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 543	3 722
Charges techniques =	6 836 855	6 674 596
RÉSULTAT TECHNIQUE	228 125	161 467

Le résultat technique de l'exercice 2018/2019 s'établit à 228,1 m€ contre 161,5 m€ l'an passé.

Cette amélioration est principalement liée à l'impact de la baisse des charges patronales au 1^{er} janvier 2019.

Note 10. Résultat d'exploitation combiné

<i>Données en k€</i>	Ex. 2018/2019	Ex. 2017/2018
LIBELLES		
Autres produits de gestion courante	21 831	22 039
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	13 165	13 007
Transferts de charges d'exploitation	2 955	3 332
Produits d'exploitation =	37 950	38 379
Services et autres services extérieurs	49 590	52 142
Impôts et taxes	6 704	6 767
Charges de personnel	65 982	64 347
Autres charges de gestion courante	5 014	2 242
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 898	24 282
Impôts sur revenus d'exploitation et financiers	2 941	2 858
Charges d'exploitation =	152 130	152 638
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 114 180	- 114 259

Note 11. Résultat financier combiné

<i>Données en k€</i>	Ex. 2018/2019	Ex. 2017/2018
LIBELLES		
Revenus des titres de placement	21 605	18 688
Plus-values sur cessions de titres de placement	7 110	24 737
Autres produits financiers	513	743
Reprises sur provisions à caractère financier	5 527	4 674
Transferts de charges financières	138	156
Produits financiers =	34 892	48 999
Moins-values sur cessions de titres de placement	27 827	5 371
Autres charges financières	206	523
Dotations aux provisions à caractère financier	13 795	5 891
Charges financières =	41 827	11 784
RÉSULTAT FINANCIER	- 6 936	37 214

1 Le résultat net de cession des titres de portefeuille correspond à une perte de 20,7 m€ contre un gain de + 19,4 m€ l'an passé.

Note 12. Résultat exceptionnel combiné

<i>Données en k€</i>	Ex. 2018/2019	Ex. 2017/2018
LIBELLES		
Prix de cession des immobilisations	5 041	2 517
Autres produits exceptionnels	679	2 385
Reprises de provisions à caractère exceptionnel	-	384
Produits exceptionnels =	5 721	5 286
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	35	1 148
Autres charges exceptionnelles	273	1 478
Dotations aux provisions à caractère exceptionnel	234	438
Charges exceptionnelles =	543	3 064
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5 178	2 222

Le résultat exceptionnel enregistre principalement la cession d'un immeuble d'une Caisse.

AUTRES INFORMATIONS
Engagements hors bilan

En matière d'indemnités de départ en retraite et sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP :

- 6 entités ont souscrit des assurances afin de couvrir partiellement ou en totalité leurs engagements au titre des indemnités de départ à la retraite de leurs salariés,
- 13 comptabilisent dans leurs comptes leurs engagements en matière de départ à la retraite, ou le solde de l'engagement pour certaines qui le couvrent partiellement par un contrat (7,9 m€),
- 1 estime ses engagements en matière de départ à la retraite (365 k€).

Effectif temps plein (ETP)

Sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP, l'ETP moyen annuel est de 969 salariés au titre de l'exercice 2019 contre 951 salariés au titre de l'exercice précédent.

Tableau des flux de trésorerie (TFT)

Conformément à l'exemption du 2 novembre 2006 accordée par le Conseil National de la Comptabilité, l'élaboration de ce tableau ne constitue pas une obligation.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant